



Les oubliés du Ségur !?

Les infirmières et infirmiers de l'enseignement technique agricole public sont les oubliés du Ségur !?

Après nos homologues des Instituts Nationaux des Jeunes Sourds (INJS), des Instituts des Jeunes Aveugles (INJA), les infirmières et infirmiers de l'Education Nationale vont gagner 49 points d'indice soit 241 € brut de plus par mois, à compter du 1er mai 2024, ainsi qu'une prime exceptionnelle de 936 € bruts. Le décret leur accordant le CTI / Ségur a été publié le 30 mars 2024.

Malgré l'annonce du Premier ministre Gabriel Attal le 30 janvier d'une revalorisation salariale pour les infirmières scolaires à l'Assemblée Nationale, dans l'enseignement agricole, à ce stade, c'est circulez, il n'y a rien à voir, aucune transposition n'est prévue... Comment ne pas prendre cela pour de la discrimination ! Quel manque de considération pour les infirmières et infirmiers des lycées agricoles publics ! Cette position inique en plus d'être particulièrement injuste est méprisante.

Nos infirmières et infirmiers sont les seuls intervenant-es auprès d'élèves en situation de handicap qui ne perçoivent pas cette bonification indiciaire.

Pourtant ils et elles aussi, accueillent et doivent gérer de plus en plus de jeunes avec des besoins particuliers : troubles, notamment psychologiques voire psychiatriques. La plupart de ces jeunes sont, de plus, accueillis à l'internat du lycée. Les infirmières et infirmiers en plus de leur travail habituel et réglementaire sont contraint-es d'assumer une multitude de tâches liées à ces pathologies. Elles et ils sont souvent seul-es pour faire face à des demandes de prises en charge de plus en plus importantes. Dans l'Enseignement Agricole, elles et ils ne disposent pourtant ni du soutien de la médecine scolaire (inexistante), ni de psychologues scolaires, ni de pôles de santé, ni d'assistantes sociales et pourtant elles et ils peuvent être amenés à exercer leurs missions sur les différents centres constitutifs de leur EPL.

« Nous ne sommes même plus les cousin-es pauvres de l'EN. Nous n'existons plus... » dénoncent les infirmières et infirmiers des lycées agricoles publics.

L'intersyndicale, FO Enseignement Agricole, l'Élan commun (SNETAP-FSU, CGT Agri, SUD Rural Territoires), SEA-UNSA exige l'application du Ségur pour les infirmières et infirmiers de l'enseignement public agricole, avec rétroactivité au 1er mai 2024.

Dès ce jour, l'intersyndicale appelle toutes les infirmières et les infirmiers à refuser de traiter les tâches administratives, à ne plus transmettre les dossiers concernant, par exemple, le CI, le CA ou la CoHS. Puisque l'accompagnement auprès des élèves à besoins particuliers n'est pas reconnu, l'intersyndicale, FO Enseignement Agricole, Élan commun, SEA-UNSA demande que les directions assument la gestion des PPS, ESS et des aménagements d'épreuves.

Dans ce contexte, l'intersyndicale, FO Enseignement Agricole, Élan commun, SEA-UNSA appelle également à ne pas prendre en charge les apprentis des CFA et des CFPPA qui n'incombent aux infirmières et infirmiers qu'en cas d'urgence vitale, comme défini dans la note de service qui décrit leurs missions.

Afin d'obtenir satisfaction, l'intersyndicale envisage de mener d'autres actions, pour exiger la transposition des mesures du Ségur aux infirmières et infirmiers des établissements agricoles publics. Les représentants du personnel dans cette instance (à préciser) demandent que cette motion soit ajoutée au PV de l'instance pour marquer leur soutien à nos collègues infirmières et infirmiers..